

# NATIONS UNIES



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE  
A/37/601  
S/15508  
3 décembre 1982  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-septième session  
Point 33 de l'ordre du jour  
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT  
SUD-AFRICAÏN

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-septième année

Lettre datée du 1er décembre 1982, adressée au Secrétaire général  
par le Président du Comité spécial contre l'apartheid

J'ai l'honneur de communiquer ci-joint, à l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le texte de la Déclaration adoptée par la Conférence de parlementaires d'Europe occidentale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui s'est tenue à La Haye les 26 et 27 novembre 1982.

La Conférence a été organisée par un groupe de parlementaires néerlandais en coopération avec le Comité spécial contre l'apartheid, dans le cadre de l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité spécial  
contre l'apartheid,

(Signé) Alhaji Yusuff MAITAMA-SULE

ANNEXE

Déclaration adoptée le 27 novembre 1982 lors de la Conférence de  
parlementaires d'Europe occidentale sur des sanctions contre  
l'Afrique du Sud

La Conférence de parlementaires d'Europe occidentale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, réunie à l'initiative d'un groupe de parlementaires néerlandais appartenant à différents partis politiques, en coopération avec le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, s'est tenue dans le bâtiment du Parlement néerlandais à La Haye les 26 et 27 novembre 1982. La Conférence était présidée par M. Nadar Cars, ancien ministre suédois du commerce (parti libéral). La Conférence a fourni l'occasion à des membres de parlements nationaux d'Europe occidentale ainsi que du Parlement européen d'échanger des informations au sujet des mesures prises par leurs pays respectifs en vue de mettre fin à la collaboration avec le régime raciste d'Afrique du Sud et d'appuyer la lutte légitime du peuple opprimé pour la liberté et les droits de l'homme; de mener des consultations sur d'autres mesures à prendre, en particulier de la part des parlements et des parlementaires et de promouvoir la coordination des efforts déployés.

L'organisation de cette Conférence, dans le cadre de l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, met en relief la responsabilité morale qu'ont les pays d'Europe occidentale d'apporter une contribution efficace et positive aux efforts internationaux en vue d'éliminer l'apartheid et de promouvoir la paix, ainsi que le rôle important que les parlements et leurs membres peuvent jouer à cet égard.

La Conférence a entendu les déclarations liminaires de S. Exc. Alhaji Yusuff Maitama-Sule (Nigéria), président du Comité spécial contre l'apartheid, de S. Exc. M. Joaquim Alberto Chissano, ministre mozambicain des affaires étrangères, et de M. Jan Nico Scholten, membre du parlement néerlandais parlant au nom du Comité préparatoire.

Les participants à la Conférence ont ressenti de façon aiguë la grave situation qui prévaut en Afrique australe et le danger de voir les politiques et les actes du régime raciste d'Afrique du Sud déboucher sur un conflit plus large, et la responsabilité des gouvernements et des peuples d'Europe occidentale d'adopter des mesures efficaces visant à sauvegarder la paix, la liberté et la démocratie en Afrique australe. Ils ont noté avec une grande inquiétude que le régime de Pretoria avait intensifié la répression contre le peuple noir d'Afrique du Sud, et que de nombreux détenus politiques étaient torturés et même tués. L'intransigeance du régime de Pretoria, tout comme la multiplication de ses actes d'agression contre les Etats de première ligne et ses tentatives répétées de déstabiliser ces Etats, avaient fait échouer les négociations pour l'indépendance de la Namibie.

Les participants ont reconnu la nécessité d'intensifier au maximum les pressions internationales exercées contre le régime de Pretoria et d'appuyer la lutte légitime du peuple d'Afrique australe pour l'élimination de l'apartheid, l'indépendance véritable de la Namibie et l'établissement d'un régime démocratique

en Afrique du Sud. Ils ont tenu des consultations exhaustives sur les mesures à prendre par les parlementaires d'Europe occidentale à cette fin, et ont adopté la Déclaration suivante.

La Conférence déclare qu'il est du devoir des gouvernements et des peuples d'Europe occidentale de coopérer avec les Etats africains afin d'assurer la paix et la liberté en Afrique du Sud.

Elle exprime son appui complet à la lutte du peuple de Namibie pour une indépendance véritable et à la lutte du peuple d'Afrique du Sud pour l'élimination de l'apartheid et l'établissement d'une société démocratique. Elle rend hommage aux Etats de première ligne pour les sacrifices qu'ils ont faits en se rangeant du côté de la liberté en Afrique du Sud et en Namibie, et déclare qu'ils méritent de recevoir de la communauté internationale toute l'assistance nécessaire.

La Conférence fait appel au Conseil de sécurité des Nations Unies afin qu'il impose des sanctions obligatoires contre le régime. Elle souligne en particulier la nécessité d'imposer des mesures obligatoires afin d'empêcher toute collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud; de mettre fin à toute fourniture de pétrole et de dérivés du pétrole à l'Afrique du Sud; d'empêcher tout nouvel investissement en Afrique du Sud et tout prêt bancaire à ce pays; et de mettre fin aux importations de charbon et autres produits provenant d'Afrique du Sud.

Elle demande également qu'une assistance soit accordée aux mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et de Namibie, ainsi qu'aux Etats de première ligne; que l'on organise le boycottage de l'Afrique du Sud dans les domaines sportif, culturel, de la consommation et autres domaines; et que l'on prenne d'autres mesures de solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud et de Namibie.

Les participants s'engagent à prendre des mesures à ces fins, notamment au sein de leurs parlements respectifs. Ils demanderont au gouvernement de leurs pays respectifs d'appuyer des sanctions contre l'Afrique du Sud et d'user de toute leur influence en vue de promouvoir la prise de sanctions universelles et obligatoires par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Ils demanderont également à leurs gouvernements ainsi qu'aux organisations de leurs pays d'accorder toute l'assistance possible au peuple opprimé d'Afrique du Sud et de Namibie, à leurs mouvements de libération nationale, et aux Etats de première ligne.

La Conférence exprime sa reconnaissance à tous les gouvernements qui ont imposé unilatéralement des sanctions contre l'Afrique du Sud et demande l'extension de ces sanctions. Elle félicite également les syndicats, les groupements religieux et les autres organisations non gouvernementales qui se sont opposés sans équivoque au régime minoritaire d'Afrique du Sud et ont pris des mesures pour mettre fin à tous contacts politiques, religieux, culturels et autres avec ledit régime. A cet égard, elle accueille avec satisfaction les décisions prises par la récente assemblée de l'Alliance réformée mondiale.

Elle condamne la décision prise par le Fonds monétaire international sous la pression de certains pays occidentaux, malgré l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'accorder un crédit de plus d'un milliard de dollars à l'Afrique du Sud. Elle condamne en outre les banques et les institutions financières qui continuent à accorder des prêts à l'Afrique du Sud.

La Conférence se déclare profondément préoccupée par le fait que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a encouragé le régime raciste par sa politique irréfléchie d'"engagement constructif" avec ledit régime, son relâchement de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud et l'appui qu'il apporte aux efforts déployés par le régime sud-africain pour entraver les négociations concernant l'indépendance de la Namibie en "liant" cette indépendance à des questions sans rapport.

Elle engage tous les pays d'Europe occidentale à mettre fin à toute coopération avec le régime d'apartheid et à appuyer la lutte pour la liberté en Afrique australe. Elle leur demande de coopérer avec les Etats africains indépendants en vue d'amener le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à abandonner les politiques qu'il suit actuellement en Afrique australe.

Après un débat sur l'évolution de la situation en Afrique australe et un échange d'informations sur les mesures prises par les gouvernements, les parlements et les organisations de leurs pays respectifs, la Conférence est convenue des principes directeurs ci-après pour une action concertée des parlementaires.

#### 1. Collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud

L'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud, imposé par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans sa résolution 418 du 4 novembre 1977, doit être pleinement mis en application, contrôlé de façon efficace et renforcé afin d'empêcher toute collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud. Tous les gouvernements doivent mettre fin à l'exportation de matériel et de techniques militaires dits "à double usage", ainsi que d'ordinateurs et de matériel de communication vers l'Afrique du Sud. L'embargo sur les armes ne doit pas concerner uniquement les livraisons aux forces armées sud-africaines mais porter également sur celles qui sont destinées à la police sud-africaine et à tout autre organisme gouvernemental.

A ces fins, les parlementaires devraient :

a) Prendre des initiatives pour l'adoption, dans les pays qui ne l'ont pas encore fait, d'un embargo efficace, assorti de peines strictes, qui comprendrait l'arrêt total de toute collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire, le transfert des techniques intéressant la production d'armes ou les centrales nucléaires, et l'importation de matériel militaire et de pièces détachées produits en Afrique du Sud;

b) Prendre des initiatives pertinentes en vue de la promulgation d'une législation efficace sur ces questions;

c) Demander à leurs gouvernements respectifs de faire pression afin d'obtenir une surveillance efficace de l'embargo sur les armes décidé par le Conseil de sécurité, et de convaincre les grandes puissances occidentales de faciliter le renforcement de l'embargo sur les armes;

d) Maintenir une liaison avec le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid et avec la Campagne mondiale contre la collaboration nucléaire et militaire avec l'Afrique du Sud.

## 2. Embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud

La Conférence souligne l'importance d'un embargo pétrolier effectif à l'encontre de l'Afrique du Sud et rappelle les conclusions de la Conférence des parlementaires d'Europe occidentale relative à un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud, tenue à Bruxelles en janvier 1981. La Conférence accueille avec satisfaction les propositions formulées par les pays exportateurs de pétrole, lors de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies actuellement en cours, visant à organiser une Conférence internationale afin d'examiner des mesures propres à assurer la mise en oeuvre effective des embargos imposées par les Etats exportateurs de pétrole.

Les parlementaires devraient :

a) Prier instamment leurs gouvernements d'exercer des pressions afin qu'un embargo pétrolier obligatoire à l'encontre de l'Afrique du Sud soit décidé;

b) Proposer une législation concernant un embargo pétrolier à l'encontre de l'Afrique du Sud. Une telle législation devrait viser à empêcher l'exportation et le transport de pétrole et de produits pétroliers vers l'Afrique du Sud; toute assistance à l'industrie pétrolière en Afrique du Sud et toutes activités des sociétés relevant de la juridiction de leur pays, notamment les compagnies maritimes, en violation des embargos imposés par les pays exportateurs de pétrole.

La Conférence demande au Comité spécial contre l'apartheid et au "Shipping Research Bureau" d'Amsterdam de prendre des mesures pour informer les parlementaires et les gouvernements de tous faits nouveaux, y compris les mesures prises par les organisations internationales et les gouvernements nationaux et également de mener des consultations avec les nations et les organisations qui s'efforcent de promouvoir une action internationale en vue d'éliminer les pavillons de complaisance.

3. Investissements et prêts

La Conférence demande qu'il soit mis fin immédiatement à tous les investissements en Afrique du Sud et aux prêts financiers à ce pays, ainsi que cela a été demandé par des résolutions répétées de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les parlementaires devraient examiner la possibilité d'adopter une législation nationale en vue de mettre fin aux investissements en Afrique du Sud et aux prêts financiers à ce pays.

4. Importations d'uranium

La Conférence prie tous les gouvernements de reconnaître le Conseil des Nations Unies pour la Namibie comme l'autorité légale du Territoire de Namibie et de mettre en oeuvre le Décret No 1 du Conseil relatif à la protection des ressources naturelles de la Namibie. Les parlementaires devraient entreprendre une action dans les pays où jusqu'à présent il n'y en a pas afin d'interdire l'importation d'uranium et de tout autre produit de base en provenance de Namibie. Ils devraient également prendre les mesures nécessaires afin qu'Euratom s'assure d'urgence qu'aucune livraison d'uranium en provenance de Namibie n'est faite à l'Europe occidentale.

5. Importations de charbon

La Conférence prie tous les pays d'Europe occidentale de mettre fin aux importations de charbon en provenance d'Afrique du Sud.

6. Boycottage de l'apartheid dans les sports

La Conférence prie instamment tous les gouvernements et les organisations sportives de prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre un boycottage total de l'apartheid dans les sports.

Les parlementaires devraient demander à leurs gouvernements :

a) De refuser d'accorder des visas aux sportifs et aux responsables sportifs sud-africains;

b) De mettre fin à toute assistance aux organisations sportives qui poursuivent les échanges avec l'Afrique du Sud; et

c) D'appuyer le projet de Convention des Nations Unies contre l'apartheid dans les sports.

7. Octroi de visas à des Sud-Africains

La Conférence demande à tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de mettre fin aux politiques d'entrée sans visa dont profitent les ressortissants sud-africains et d'adopter des règlements visant à refuser l'octroi de visas :

- a) Au personnel militaire, de la police et des services secrets;
- b) Aux représentants des bantoustans prétendument "indépendants".

Par ailleurs, les gouvernements devraient accorder l'asile aux Sud-Africains qui refusent d'entrer dans les forces militaires et de sécurité de l'Afrique du Sud pour des raisons de conscience.

#### 8. Assistance

La Conférence demande aux gouvernements et aux organisations d'accroître l'assistance aux peuples opprimés d'Afrique du Sud et de Namibie et à leurs mouvements de libération nationale.

Elle demande également aux Communautés européennes et aux gouvernements nationaux d'accroître leurs contributions à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et d'aider les Etats de première ligne.

#### 9. Divers

La Conférence encourage les initiatives prises par les parlementaires en vue :

- a) D'envoyer des missions dans les Etats de première ligne en vue de mener des consultations avec leurs gouvernements et avec les dirigeants des mouvements de libération nationale;
- b) De promouvoir une action conjointe des gouvernements européens qui partagent les mêmes vues en attendant des décisions obligatoires du Conseil de sécurité des Nations Unies; et
- c) De contribuer à faire connaître la situation en Afrique australe et à encourager les mouvements contre l'apartheid.

\* \* \*

La Conférence exprime sa grave inquiétude devant l'impasse où se trouvent les négociations pour l'indépendance de la Namibie, qui est provoquée par les exigences du régime sud-africain, appuyé par les Etats-Unis d'Amérique. Elle dénonce les plans du régime sud-africain visant à imposer un prétendu "règlement intérieur" afin d'établir un gouvernement fantoche dans le Territoire.

La Conférence prie les gouvernements d'imposer des sanctions à l'encontre de l'Afrique du Sud si le régime sud-africain passe à l'exécution de ces plans.

La Conférence félicite l'African National Congress of South Africa à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire.

Elle s'engage à accorder tout son soutien à la campagne menée pour la libération de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers sud-africains et namubiens.

Elle demande aux organisateurs de la Conférence et au Comité spécial contre l'apartheid de transmettre cette déclaration à l'Organisation des Nations Unies, aux communautés européennes, aux parlements nationaux et au Parlement européen et à toute autre organisation appropriée.

Les participants à la Conférence conviennent de maintenir des contacts étroits entre eux et avec le Comité spécial contre l'apartheid dans leurs efforts visant à promouvoir la mise en oeuvre de la présente Déclaration. Les participants demandent au Comité préparatoire de la Conférence d'encourager les initiatives que prendront les parlementaires d'Europe occidentale en matière de sanctions et d'apporter son aide aux échanges d'information entre eux.

-----

